

Les mini-publics répondent-ils aux attentes de la « théorie de la démocratie aléatoire » ?

Une étude comparative de 27 expériences de mini-publics à la lumière d'une théorie émergente

Antoine Vergne

antoine.vergne@sciences-po.org

Okerstr. 33 – 12049 Berlin - Allemagne

Résumé

Depuis une quarantaine d'années se développe de manière parallèle un ensemble de travaux théoriques sur le tirage au sort et d'expériences pratiques reposant sur cette méthode de choix aléatoire. Si les deux mouvements ont longtemps ignoré leur existence mutuelle, ils sont aujourd'hui grandement liés et la question de l'interaction entre théorie et pratique se pose avec force. On se propose de tester les attentes formulées dans une partie des textes théoriques par le biais de l'analyse comparative de 27 expériences de mini-publics. L'étude révèle que si la plupart des attentes sont réalisées, elles le sont dans un cadre extrêmement réduit, ce qui pose la double question de l'interface entre mini-public et maxi-public et des conditions de réalisation de la théorie.

Abstract

The field of investigation of this paper is a corpus of texts containing proposals for the introduction of random selection schemes in politics that can be interpreted as a theoretical ensemble labelled "theory of aleatory democracy". In the paper I test if the expectations raised by the supporters of this "theory" remain merely utopian or if they stand the test of the political practice? The test is done by analysing 27 empirical studies of mini-publics, experiments in participatory democracy that use random selection to recruit their participants. The investigation shows that most of the expectations are fulfilled, although only in a limited geographical, social and political frame. These results raise the double question of the conditions for the realization of the theory and of the possible improvement of the mini-public mechanisms through institutional engineering.

Les mini-publics répondent-ils aux attentes de la « théorie de la démocratie aléatoire » ?

Une étude comparative de 27 expériences de mini-publics à la lumière d'une théorie émergente

Antoine Vergne

1. Introduction

Depuis une quarantaine d'années se développe de manière parallèle un ensemble de travaux théoriques sur le tirage au sort et d'expériences pratiques reposant sur cette méthode de choix aléatoire. Si les deux mouvements ont longtemps ignoré leur existence mutuelle, ils sont aujourd'hui fortement liés, au point même que certaines pratiques ont reçu a posteriori une appellation inventée en premier lieu dans un cadre théorique et hypothétique. Le cas le plus marquant est celui des mini-publics, pensés par Dahl en 1970 et mis en œuvre à la même époque par Dienel et son équipe en Allemagne sous le nom de Planungszelle (Dahl 1970 ; Dienel 1978), puis repensés et réinventés ensuite ailleurs et par d'autres.

Si on regarde de plus près les travaux théoriques on se rend compte que le nombre de textes plaçant pour l'emploi du tirage au sort augmente de manière plus que proportionnelle depuis le début des années 1970. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que les textes traitant particulièrement de tirages électifs (c'est-à-dire de la distribution de postes et de tâches) suivent une trame argumentative extrêmement semblable et développent des attentes communes vis-à-vis de la pratique politique.

Concernant les outils pratiques d'emploi du tirage, et notamment les mini-publics, on observe un mouvement tout à fait comparable : alors qu'on peut estimer le nombre d'expériences à moins de 130 entre 1972 et 1992, ce chiffre monte aujourd'hui à plus de 1000. Cette progression est accompagnée d'une mise en réseau de plus en plus importante des praticiens et d'un appel croissant aux théories de la démocratie (Vergne 2010a).

On assiste ainsi à la naissance d'un véritable corpus commun d'attentes et de pratiques autour du tirage en politique que l'on pourrait qualifier de théorie et pratique de la « démocratie aléatoire » (Buchstein 2009). La présente communication se propose de traiter – à partir du travail de thèse – la question passionnante des rapports et interactions entre ces deux sphères par le moyen d'un test empirique comparatif : les attentes de la théorie sont-elles remplies sur le terrain ? La théorie de la démocratie aléatoire est-elle un paradigme naissant à prendre au sérieux ou une utopie contestataire

sans potentiel réel ? Pour ce faire, nous présenterons d'abord les attentes théoriques en prenant soin de noter les fortes analogies mais aussi les différences principales avec celles développées dans les théories de la démocratie délibérative¹. Nous les confronterons ensuite à un corpus de 27 études empiriques qualitatives concernant des mini-publics.

2. Une « théorie de la démocratie aléatoire » ?

2.1 Méthodologie

Sur la base d'une étude scientométrique réalisée auparavant (Vergne 2010b), on a analysé de manière qualitative un corpus de 67 écrits traitant de tirage au sort en politique². L'étude a permis d'identifier une trame argumentative commune à ces textes qui prend la forme suivante : la démocratie libérale subit une double crise de la représentation et de la participation qui demande une réponse structurelle. Cette réponse est apportée par le tirage au sort.

2.2 Les crises de la démocratie libérale

2.2.1 Une crise multiforme de la représentation

Les auteurs du corpus identifient tout d'abord une crise de la représentation formelle : pour eux, les représentants actuels ne ressemblent pas aux représentés que ce soit géographiquement ou socio-économiquement : ils sont issus des couches sociales supérieures et ne sont pas le miroir du peuple entier³. Cette différence ne serait pas grave outre mesure, si les représentants étaient tout de même vus comme tels par la population, c'est-à-dire s'ils étaient symboliquement représentatifs. Or, notent les auteurs, cela n'est pas non plus le cas et citoyens ne considèrent pas leurs représentants comme représentatifs.

Au-delà de la représentation-figuration, c'est aussi la représentation-délégation qui est en crise : pour les auteurs du corpus, les représentants ne défendent pas ou plus les intérêts des représentés. Ils ont bien au contraire développé des intérêts propres. Ce phénomène est analysé par les auteurs comme la conséquence de la professionnalisation de la politique, du système électoral et de l'institution partisane. En outre le mécanisme de contrôle prévu dans les démocraties libérales – la reddition

1 En effet il existe de nombreuses études concernant le rapport entre théorie et pratique de la démocratie délibérative. Toutefois, la porte d'entrée des textes théoriques ici pris en compte est bien le tirage. Certains des auteurs n'accordent par exemple aucune valeur à la délibération, voire la condamnent. On teste donc un cadre normatif différent.

2 Pour la liste des textes pris en compte dans l'étude, voir <http://www.zotero.org/sortition/items/collection/F5QKDF8F>. Dans le cadre de cette communication on a laissé de côté les citations directes des textes du corpus qui se trouvent dans la thèse.

3 Dans les textes étudiés, le terme représentant correspond au concept d'élu mais compris dans un sens très large : il désigne souvent de manière globale les élus nationaux et locaux, législatifs, exécutifs et judiciaires et même parfois les élus directs et indirects. Nous garderons ce sens large.

de comptes par le biais de l'élection – est lui aussi en crise : non seulement les représentants peuvent être réélus sans l'accord des représentés mais les élections poussent les candidats à faire des promesses qu'ils ne seront pas obligés de tenir ensuite.

2.2.2 Une crise de la participation

Le deuxième domaine d'analyse des auteurs du corpus concerne la participation politique qui constitue un fondement des régimes démocratiques mais se trouve doublement en crise : les canaux traditionnels de participation s'assèchent tandis que les voies émergentes ne donnent que des réponses conjoncturelles et/ou insuffisantes à un problème substantiel de répartition des pouvoirs au sein des régimes représentatifs-libéraux.

2.2.3 Déconstruire les fondements des régimes libéraux

Pour les auteurs du corpus, la crise de la représentation et de la participation n'est en réalité que la partie visible d'une défaillance plus profonde des régimes représentatifs. Dans leur recherche des causes réelles des crises des démocraties libérales, ils concentrent leur attention sur ce qu'ils identifient comme les deux piliers des régimes libéraux et s'attachent à en faire une critique systématique.

Le premier pilier est l'élection que les partisans du tirage considèrent comme structurellement problématique : elle est manipulable et non résistante aux calculs stratégiques, elle ne permet pas de révéler les préférences des électeurs, elle ne permet pas aux votants de réellement donner un mandat et elle est une procédure aristocratique par nature.

Le deuxième pilier est la notion libérale de compétence vue caractérisée par une posture sceptique vis-à-vis du peuple et de sa capacité à participer au pouvoir. C'est un concept faible de citoyenneté qui se dessine alors et qui pousse les libéraux à justifier la limitation de la participation des citoyens à l'élection des représentants, capables, eux de mener en accord avec les experts les affaires politiques. La compétence dans le sens libéral renvoie aussi, selon les auteurs étudiés, à une vision objective et monolithique de ce qu'est la compétence mais qui ne serait pas fidèle à la réalité d'une compétence beaucoup plus multidimensionnelle que les auteurs s'attachent alors à présenter. Pour eux, chaque individu est détenteur d'une capacité propre, subjective et partielle. Il n'existe pas de meilleure solution et pas de personnes plus compétentes dans l'absolu. Ce qui compte donc, c'est de créer les conditions d'expression de la compétence de chacun.

L'ensemble des analyses concernant la représentation et la participation, doublée de la déconstruction des concepts fondateurs des démocraties libérales pousse les auteurs du corpus à dépeindre une situation de crise généralisée de leur légitimité qui demande une solution radicale. Et cette solution, c'est le tirage au sort.

2.3 Une nouvelle ère démocratique

Le tableau particulièrement noir des défauts des systèmes politiques contemporains dressé par les auteurs du corpus n'est toutefois pour eux aucunement une fatalité. Il constitue en réalité le moyen le plus sûr de présenter ce qui leur semble constituer l'alternative la plus viable à une telle situation : l'introduction du tirage au sort en politique⁴. L'ensemble des textes du corpus constitue en réalité une collection d'attentes exprimées envers cette méthode de sélection qui constituent la « nouvelle normativité du tirage » (Buchstein 2009a).

2.3.1 La représentation transformée

La mise en place d'assemblées, comités, conseils, etc. tirés en tout ou en partie au sort permettrait tout d'abord pour les auteurs du corpus d'atteindre une représentation-figuration plus fidèle des citoyens et citoyennes, en raison des propriétés statistiques du tirage. En effet, ce dernier permet d'obtenir un échantillon représentatif de la population. Et cette propriété constitue la condition nécessaire et suffisante pour atteindre une *Stellvertretung* fidèle, un portait de la nation en miniature.

Pour la plupart des auteurs, la représentation symbolique serait aussi plus facile à atteindre par le fait même de la ressemblance entre constituants et représentants mais aussi parce que les représentants seraient des figures plus exemplaires que les représentants actuels.

Concernant la représentation-délégation, le tirage couperait net non seulement le lien entre élection (dans le sens de choix) et autorisation à représenter mais aussi celui entre élection et légitimité. Le tirage entraînerait une défense plus fidèle des intérêts des constituants pour des raisons mathématiques (la probabilité que des représentants tirés au sort agissent au nom de l'ensemble des représentés est plus forte par le truchement d'une représentativité statistique), psychologiques (principe de réciprocité réflexive) et politiques (fin de la professionnalisation de la politique et du système partisan). Il aurait en outre comme conséquence la naissance d'une nouvelle et meilleure forme de reddition de comptes (reddition ex ante par le biais de la représentativité de l'échantillon).

2.3.2 La participation

Le tirage entraînerait pour les auteurs une augmentation mathématique de la participation par le biais de la rotation aux charges politiques. Augmentation qui aurait aussi pour conséquence de permettre à de nouveaux cercles de citoyens de participer en détruisant la profession politique.

On a vu que les auteurs pris en compte dans l'étude s'attachent à déconstruire la notion libérale de compétence pour la remplacer par un concept plus multidimensionnel et procédural. Celui-ci s'appuie sur une vision active de la participation que l'emploi du tirage permettrait de voir fleurir. La

⁴ Ou plutôt son introduction et/ou réintroduction et/ou l'élargissement de son emploi.

mise en place du tirage permettrait de concrétiser l'idée qu'il n'existe aucun groupe de personnes supérieures par nature. Au contraire, dans le monde aléatoire, la compétence de chaque citoyen dans son domaine de prédilection serait mise en avant et la politique deviendrait une activité d'amateurs. De plus, les représentants resteraient proches des représentés, ne formeraient plus une classe à part. Un tel changement aurait aussi pour conséquence primordiale d'amorcer le cercle vertueux de l'*empowerment* ou activation : c'est en participant que les citoyens apprendraient à participer. Et avec le temps, se développerait une réelle société civile, attentive, politique, apte et prête à participer.

Enfin, le tirage aurait pour conséquence une simplification de la politique dans le sens où les Lois faites par des « gens normaux » seraient écrites aussi pour des « gens normaux ». Le tirage permettrait de mettre fin à l'hermétisme du langage politique actuel.

2.3.3 Une nouvelle légitimité procédurale

Un problème majeur demeure dans l'ensemble conceptuel. En effet, les auteurs du corpus se sont attachés à montrer que la légitimité d'établissement (*input*) et d'identification des systèmes représentatifs électifs, ainsi que celle basée sur les résultats et le contrôle (*output*) sont affaiblies voire connaissent une profonde crise. Toutefois proposer le remplacement du vote par le tirage crée un vide : *quid* de la légitimité du nouveau système ? Sur quelles bases la fonder ? Le tirage ne permet effectivement pas aux citoyens de donner un mandat à leurs représentants par le biais d'une légitimité d'autorisation. Il ne leur permet pas non plus d'effectuer un contrôle *output* puisque la réélection n'existe pas ou du moins est découplée de la volonté des citoyens. En bref, le principe de consentement des citoyens à être gouverné, socle minimum de la démocratie représentative, se dérobe. La réponse des tenants de la démocratie aléatoire s'articule autour de l'idée du renversement procédural : ce ne sont pas les résultats qui comptent mais la procédure elle-même : il ne s'agit plus de demander ce qui est choisi mais bien comment cela est fait. On se trouve en présence d'une forme procédurale de légitimité qui est, pour les auteurs, l'essence même de la politique démocratique.

2.3.4 Une nouvelle société sans « nouvel Homme »

Un point qui unit la totalité des auteurs lorsqu'ils traitent des effets qu'apporterait l'emploi du tirage en politique est précisément que celui-ci ne nécessiterait pas de changer la nature humaine. En outre, la mise en place et le développement d'instruments basés sur le tirage aurait pour conséquence de favoriser l'apparition de nouvelles pratiques et institutions : le tirage lui-même deviendrait une institution, on verrait apparaître des universités populaires ainsi qu'une nouvelle branche économique autour de l'activité de participation.

Dans une optique encore plus transversale et diffuse, certains auteurs n'hésitent pas à avancer que la combinaison entre outils de tirage et leurs effets finirait par donner naissance à une société plus démocratique, basée sur la compréhension mutuelle, la délibération, la liberté et l'harmonie.

3. Les attentes au banc d'essai

3.1 Corpus d'étude

Afin de confronter les attentes théoriques à la pratique, nous avons sélectionné un corpus de 27 études empiriques concernant des mini-publics, choisis afin de représenter la plus grande diversité temporelle (de 1974 à 2010), géographique (20 pays et 3 projets européens) et méthodologique possible (*Planungszelle*, *Citizens Jury*, *Citizens' Jury*, *Deliberative Poll*, *Citizens' Assembly*, *Consensus Conference*, jury citoyen, conférence de citoyen et *Citizens' Parliament*).

Modèle	Thème et Pays	Année	Participants	Source
<i>Citizens' Assembly</i>	Général	-	-	Smith (2009a)
Mini-publics	Général	-	-	Wakeford & al. (2008)
<i>Planungszelle</i>	Planification urbaine - Allemagne	1976	129	Garbe (1980)
<i>Planungszelle</i>	Planification urbaine - Allemagne	1978	150	Dienel & al. (1984)
<i>Planungszelle</i>	Politique énergétique - Allemagne	1982	482	Renn & al. (1985)
<i>Planungszelle</i>	Aménagement du territoire - Allemagne	1993	198	
<i>Consensus Conference</i>	Biotechnologie Humaine - Danemark	1995	15	Mayer & al. (1995)
<i>Planungszelle</i>	Organismes génétiquement modifiés (OGM) - Allemagne	1996	194	Wienhöfer & al. (1996)
<i>Planungszelle</i>	Évaluation des risques sociaux (politique énergétique) - Allemagne	1996	220	
<i>Citizens' Jury</i>	Environnement - Royaume-Uni	1997	16	Aldred & Jacobs (2000)
Conférence de citoyens	OGM - France	1998	14	Joly & al. (2000)
Conférence de consensus	OGM dans la chaîne alimentaire - Australie	1999	14	Hendriks (2004)
<i>Deliberative Poll</i>	Politique européenne – Danemark	2000	364	Andersen & Hansen (2007)
<i>Citizens' Jury</i>	OGM – Inde	2001	19	Kurunganti & al. (2008)
Hybride : <i>Citizens' Jury</i> (CJ) et <i>Televote</i> (T)	Environnement (consigne) - Australie	2001	400 (T) 11 (CJ)	White (2001) Carson (2001)
<i>Planungszelle</i>	Protection des consommateurs - Allemagne	2002	423	Hendriks (2004)
Jury citoyen	Ordures ménagères – France	2004	12	Barbier & al. (2009)
<i>Citizens' Assembly</i>	Réforme électorale - Canada	2004	160	Warren & Pearse (2008)
<i>Planungszelle</i>	Politique familiale – Autriche	2004	73	Hrach (2005)
<i>Deliberative Poll</i>	Planification urbaine - Chine	2005	257	Fishkin & al. (2010)
Mini-public	Politique énergétique (nucléaire) - Suède	2006	135	Grönlund & al. (2010)

Modèle	Thème et Pays	Année	Participants	Source
<i>Citizens' Jury</i>	Environnement (Trafic et pollution aérienne) – Italie	2006	63	Carson (2006) Bobbio & al. (2006)
Hybride	Politique européenne - Union Européenne	2007	1800	Goldschmidt & al. (2008)
<i>Deliberative Poll</i>	Politique européenne - Union Européenne	2007	362	Luskin & al. (2008)
Hybride	Aménagement du territoire - Union Européenne	2007	340	Guihéneuf (2009)
<i>Planungszelle</i>	Ordures ménagères - Allemagne	2007	96	Étude empirique propre
Jury citoyen	Changement climatique - France	2008	25	Étude empirique propre

Illustration 1 : Corpus d'études empiriques de mini-publics⁵.

Le choix du mini-public comme modèle repose sur le fait qu'ils sont un modèle dans lequel des citoyens tirés au sort sont chargés de faire de la politique. Ils sont une concrétisation des modèles théoriques proposés par les auteurs du corpus.

3.2 Traduire les attentes

Afin de saisir à quel point les expériences ici analysées remplissent les attentes de la théorie, il a fallu « traduire » ces dernières en termes concrets.

UNE MEILLEURE STELLVERTRETUNG	
Attentes	Traduction des attentes
Meilleure représentativité géographique	Les participants sont représentatifs de la population d'ensemble en termes statistiques et de diversité.
Meilleure représentativité socio-économique	
Meilleure représentativité symbolique	Les participants se sentent représentatifs et sont vus comme tels par le reste de la population.

5 On a limité la littérature à un maximum de deux études par cas et introduit certaines études transversales concernant plusieurs emplois d'un modèle. Les recherches propres menées à Aix-la-Chapelle et Poitiers seront citées par la suite comme AAC (Aix-la-Chapelle) et PC (Poitou-Charentes).

UNE NOUVELLE FORME DE REPRÉSENTATION	
Attentes	Traduction des attentes
Une défense mathématique des intérêts	La majorité <i>ex ante</i> impose sa volonté et ses intérêts.
Une défense des intérêts par le biais de la réciprocité réflexive	Les citoyens se mettent à la place de leurs concitoyens et défendent les plus défavorisés par un mécanisme d'altruisme égoïste.
La reconvergence politique des intérêts	Citoyens et politiciens professionnels défendent les mêmes intérêts.
L'indépendance des représentants	Il n'y a pas de <i>Fraktionszwang</i> au sein des forums, les opinions changent, la fixation de l'agenda est souple est dynamique. Les intérêts de long-terme sont pris en compte.
Un processus coopératif et délibératif	Les citoyens se comportent de manière plus coopérative et moins agonistique.
Un mandat non impératif	Les citoyens ne reçoivent pas un mandat impératif strict et ont certaines libertés.
Une nouvelle forme de reddition de comptes	Les représentants rendent compte a priori par leur représentativité et a posteriori par leur lien avec la sphère publique.

UNE PARTICIPATION QUANTITATIVEMENT ET QUALITATIVEMENT AMÉLIORÉES	
Attentes	Traduction des attentes
Tous et non chacun	On assiste à une augmentation quantitative et qualitative de la participation. Le calcul utilitariste entre coût et apport de la participation devient positif et les citoyens sont motivés à participer par le sujet.
L'avis de M. Tout-le-monde	La compétence citoyenne est multidimensionnelle et relative : chacun apporte son propre savoir.
La capacitation des citoyens	Les participants acquièrent des <i>Fachkompetenzen</i> sur le court, moyen et long terme et les mobilisent lors des travaux. Ils sont prêts à changer d'opinion.
	Les participants acquièrent des <i>Handlungskompetenzen</i> sur le court, moyen et long terme.
	De la participation germe un réenchâtement de la politique traditionnelle.
	Les participants cessent d'être des individus atomisés et se transforment en une communauté politique.
Devenir l'électeur décisif	L'avis de chaque citoyen pris individuellement compte plus que dans les processus classiques de participation.

DÉPOLITISER LA SOCIÉTÉ	
Attentes	Traduction des attentes
Rendre le pouvoir au peuple	Le pouvoir politique et la participation s'élargit au-delà des cercles classiques. La politique devient l'affaire de tous.
	On assiste à une simplification de la politique et son langage.
	Les recommandations des citoyens sont prises en compte par le système politico-administratif.
La légitimité intrinsèque	Le mini-public et le tirage sont procéduralement vues comme légitimes.
	Les conditions de la bonne délibération sont réunies et assurent une légitimité procédurale au modèle.
	Le résultat du mini-public est légitime parce que la procédure est légitime.
La légitimité extrinsèque	Il existe une relation forte entre le mini-public et le maxi-public et un haut niveau de transparence est atteint.
	Les autres acteurs en présence (politique partisane, organisateurs, animateurs) considèrent les mini-public et le tirage comme légitimes.

UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ SANS NOUVEL HOMME	
Attentes	Traduction des attentes
De l'inutilité de changer la nature humaine	Le modèle peut s'employer dans le cadre actuel, tel quel. Sans révolution.
De nouvelles institutions sociales	Le tirage en soit est perçu comme une institution symbolique dotée de caractéristiques propres.
	La formation continue : les mini-publics sont des mini-universités.
	L'emploi des modèles fait apparaître un nouveau secteur économique.
Une société remodelée	La compréhension mutuelle entre citoyens et politiciens augmente.
	La société devient plus harmonique et consensuelle.
	Les citoyens aiment le risque et le jeu. Ils ont des tendances anarchistes.

4. Résultats

4.1 La représentation

4.1.1 *Stellvertretung* et représentation symbolique : La cross-section domine

L'observation des résultats du tirage dans un grand nombre d'expériences montre que c'est la *cross-section* qui domine avec des biais vers un âge plus haut que la moyenne (Hrach 2005, 79) et vers les catégories socioprofessionnelles médianes (Luskin & al. 2008, 3 ; Warren & Pearse 2008, 10). Il ne semble pas exister de corrélation entre le nombre brut de participants et la qualité de la représentativité de l'échantillon. Des petits groupes peuvent être très divers et des grands montrer certains biais importants vis-à-vis de la population globale. En revanche la diversité semble fortement dépendre du modèle de recrutement choisi pour le mini-public. Le tirage sans quotas sur listes d'habitants doublé d'une invitation écrite et d'une visite ou d'un contact téléphonique semble le plus efficace des modèles afin d'atteindre une représentation formelle fidèle de la population de base (Di-enel & al. 1984, 58). L'introduction de quotas semble être la voie préférée dans la plupart des expériences en partie pour contrôler le danger d'un déséquilibre trop fort, notamment lorsqu'une caractéristique particulière de la population de base met en danger la capacité à entrer dans un processus de dialogue⁶.

La représentation symbolique est peu traitée dans les études prises en compte ici, et il est nécessaire de compléter les recherches dans ce domaine. Lorsque quelques éléments la concernant sont signalés, ils tendent à montrer que les citoyens non tirés au sort n'ont pas de rejet de principe contre la représentation par tirage et sont même enclins à la reconnaître comme légitime. C'est par exemple le résultat de Cutler & al. (2008) concernant les électeurs au référendum consécutif à l'assemblée citoyenne de Colombie-Britannique ou dans les études empiriques menées à Aix-la-Chapelle et Poi-

⁶ Voir par exemple (Grönlund & al. 2010) concernant une expérience sur l'énergie nucléaire.

tiers. Les participants, de leur côté, acquièrent dans de nombreux cas le sentiment de représenter leurs concitoyens (Dienel & al. 1984, 175 ; Andersen & Hansen 2007, 550).

4.1.2 La *Repräsentation* : des représentants citoyens dans une cage dorée

La combinaison entre tirage et délibération transforme dans l'immense majorité des cas les participants qui se mettent en position de formuler ce qu'ils considèrent être le bien commun, au croisement et parfois bien au-delà des intérêts particuliers en présence (AAC et PC ; Carius & al. 1996, 99 ; Warren & Pearse 2008, 80-81). La représentation mathématique des intérêts et l'altruisme égoïste ne dominent pas les recommandations des participants (Fishkin & al. 2010, 6-7). Au cours du forum, ils tendent à jouer le jeu et deviennent des représentants, ils dépassent leur mandat impératif (Kurunganti & al. 2008, 19 ; Barbier & al. 2009, 198) et prennent une position d'écoute critique (Wienhöfer & al. 1996, 67 ; Aldred & Jacobs 2000, 228). Ce que les études empiriques montrent avec force, c'est que l'attente théorique que le tirage puisse donner naissance à un nouveau type de représentants est remplie dans les mini-publics. La figure du citoyen représentant d'un jour, du « surprésentant », n'est pas qu'une vue de l'esprit, elle est une réalité confirmée par la pratique.

L'activité de représentant au sein de mini-publics est cependant soumise à cinq grandes limites. Premièrement, le mandat est limité et fixé de l'extérieur (AAC ; PC ; Smith 2009a, 89). De ce fait, l'activité de représentant des participants se déroule dans un bocal. Deuxièmement, les animateurs et organisateurs ont une position qui rend possible un certain degré de manipulation dans la préparation des forums (PC ; Dienel & al. 1984, 94-99). Une troisième limite liée aux deux premières est celle de la contrainte de temps. Certains forums ne durent qu'un jour (Fishkin & al. 2010, 5) et même lorsqu'une durée exceptionnelle d'un an est parfois atteinte (Warren & Pearse 2008), la moyenne se situe plutôt autour de 3 à 5 jours, ce qui pose la question de la capacité nette de gain de connaissances⁷. Cet élément, ajouté au constat du rejet net de la politique agonistique de la part des participants (AAC ; PC), débouche en outre sur un certain fléchage vers des positions « centristes » et faites de lieux communs (Wienhöfer & al. 1996, 70 ; Hrach 2005, 101). S'ajoute à cela le danger que l'intérêt général soit mis en avant au détriment des intérêts des plus faibles (Hendriks 2004, 232). La crainte d'une dilution des réels enjeux politiques dans une volonté de coopération à tout prix formulée par certaines approches théoriques (Phillips 1995 ; Young 2000) n'est donc pas sans fondement.

Concernant le pouvoir individuel des citoyens, le tableau est contrasté : si dans la plupart des cas les participants déclarent que leur avis a été pris en compte (Warren & Pearse 2008, 71-77), il leur est quasiment impossible de critiquer la procédure et son déroulement autrement qu'en s'exposant à la

⁷ C'est-à-dire la différence entre le point de départ et le point d'arrivée de la délibération (Price 2000).

critique du reste du groupe voire même qu'en devant s'en exclure eux-mêmes (AAC ; PC ; Barbier & al. 2009, 205). Ce cas de figure se reproduit dans de nombreuses expériences (Hrach 2005, 96).

4.2 La participation

4.2.1 Présents et absents

Du point de vue des motivations à la participation, il semble que le sujet et le modèle soient les déterminants majeurs dans tous les cas. L'argent peut jouer un rôle important, notamment chez les jeunes (Hrach 2005, 83) et dans les couches socioprofessionnelles les moins favorisées (AAC ; PC ; Garbe 1980, 240) et rempli ainsi le rôle qui lui avait été attribué par les créateurs des modèles. Les actifs en politique sont sur-représentés mais dans des proportions non alarmantes (Mayer & al. 1995, 113 ; Hrach 2005, 81). Une fois entrés dans la procédure, les participants y restent et le taux d'abandon observé sur le terrain est très faible (AAC ; PC ; Warren & Pearse 2008, 10) sauf exception (Barbier & al. 2009, 198). La question des taux de participation est récurrente dans les études empiriques et quoiqu'il soit impossible de noter une tendance univoque, il semble que le taux de réponse décline avec le temps : alors que l'équipe de Dienel arrivait au début des années 1980 à des taux de participation supérieurs à 25% (Garbe 1980, 200 ; Dienel & al. 1984, 58), la moyenne semble aujourd'hui plus proche de 2 à 5% (Wienhöfer 1996, 78 ; Hrach 2005, 77). La Chine fait exception à cette tendance (Fishkin & al. 2010, 4). Si la méthode de recrutement choisie y est probablement pour beaucoup (Andersen & Hansen 2007, 535), elle ne semble pas être la variable explicative unique et plus de recherches sont souhaitables dans ce domaine. Le constat général est le suivant : le peuple n'attend pas avec impatience des opportunités de participations, il faut aller le chercher à grands renforts d'appels téléphoniques, d'invitations et d'arrangements financiers : créer une offre ne suffit pas, il faut susciter la demande.

4.2.2 La compétence citoyenne

Si l'on s'intéresse à la façon dont les participants délibèrent, aux registres auxquels ils font appel et au niveau de technicité de leurs recommandations, on note qu'ils mobilisent leur savoir d'usage, mais aussi des compétences techniques et sociales qui infusent les recommandations finales (AAC ; PC ; Hendriks 2004, 209). Ces dernières font preuve d'un niveau de compétence parfois jugé supérieur à ce que les instances de planification traditionnelle avaient pu mettre en place (Garbe 1980, 217). Certaines études arrivent toutefois à la conclusion que le niveau technique des discussions n'est élevé que si l'on considère qu'il s'agit de simples citoyens, notamment lorsque les participants reçoivent un mandat complexe ou concernant l'évaluation d'une politique publique (Price 2000). La

recherche appuie donc l'hypothèse que la compétence des participants aux mini-publics se situe à mi-chemin entre la compétence multiforme et spontanée attendue par les auteurs théoriques et l'incompétence complète crainte par les opposants au modèle.

4.2.3 Un effet de capacitation important

Les mini-publics ont été pensés par leurs inventeurs comme le lieu où des profanes reçoivent une information équilibrée ; il n'est donc pas étonnant que l'ensemble des études empiriques remplissent l'attente théorique dans ce domaine : les citoyens gagnent durant les quelques jours de leur participation une grande quantité de *Fachkompetenzen* (AAC ; PC ; Joly & al. 2000, VI ; Fishkin & al. 2010, 7). Lorsqu'une étude postérieure a été réalisée, elle montre des effets d'activation, sur le court mais aussi sur le long terme (AAC ; PC ; Dienel & al. 1984, 151 ; Psotta 1981, 132-145 ; Modrow-Thiel 1988, 168-170). Toutefois, dans certaines expériences, l'effet d'activation est faible, ce qui laisse penser qu'il existe une corrélation entre *empowerment* et des variables comme le sujet ou la méthodologie, hypothèses qui restent à vérifier.

4.2.4 La délibération et le pouvoir du peuple

Lors des forums, les participants sont plongés dans une situation qui leur permet de rentrer dans un processus argumentatif constructif et collaboratif (AAC ; PC ; Andersen & Hansen 2007, 540) : les conditions de la bonne délibération sont réunies. Cette situation connaît des variations et certaines micro-procédures semblent plus à même de garantir la qualité du processus. La combinaison de moments de délibération et d'agrégation qui caractérisent les *Planungszellen* plus que nombre d'autres modèles semble particulièrement efficace à faire émerger des listes de priorités claires (Renn & al. 1995 ; Wienhöfer & al. 1996), sans prêter le flanc aux dangers de la polarisation des opinions. Un tel soin apporté à la délibération peut parfois s'apparenter à un phénomène de surprotection, dans le sens où le contenu agonistique réduit à son minimum enlève une partie de sa force au processus qui risque de devenir administratif plus que politique (AAC ; PC ; Hendriks 2004, 160-164). Tous les mini-publics semblent être le lieu d'une rencontre avec l'autre et de l'acceptation de l'altérité. Il est même possible de délibérer dans un cadre transnational ce que montrent avec force les expériences européennes (Luskin & al. 2008 ; Goldschmidt & al. 2008). De ce point de vue, la délibération ne semble pas connaître de frontières.

L'analyse du corpus d'études tend à montrer que les recommandations faites par les citoyens ont plus de chances d'être traduites en actes lorsque le sujet est concret et le référent géographique localisé. Ainsi, les projets de planification urbaine (AAC ; Garbe 1980, 220 ; Fishkin & al. 2010, 11) ou ceux limités à une proposition binaire de rejet ou de soutien sont rapidement intégrés dans la sphère

représentative classique alors que les projets plus vastes s'imposent plus difficilement (PC ; Guihéneuf & al. 2009, 219 et suiv. ; Joly & al. 2000, VII). Dans les deux cas cependant, la parole citoyenne tend à devenir autonome et à prendre une place dans le discours et les jeux des acteurs administratifs et politiques (AAC ; PC ; Garbe 1980, 219 ; Joly & al. 2000, VII) qui au minimum se voient obligés de prendre position vis-à-vis de la parole citoyenne, mais souvent l'intègrent aussi dans leur discours comme source de légitimité de leurs propos et de leurs actes (AAC ; PC ; Fishkin & al. 2010, 11) ou alors la combattent vivement parce qu'elle est clairement opposée à leurs intérêts : c'est notamment le cas lorsque les positions de l'industrie sont remises en jeu par les citoyens (Hendriks 2004, 86-87). Les attentes théoriques sont donc en passe d'être remplies quoiqu'il existe des cas d'échec complet à ce niveau, dont le meilleur exemple est peut-être le projet de *Planungszellen* organisé sur le futur de la politique énergétique allemande en 1982 qui fut sciemment ignoré par les responsables administratifs et politiques alors même qu'il reste à ce jour le plus important en terme de participants et d'accompagnement scientifique. Il est difficile de croire que les recommandations des citoyens, contre l'augmentation de la dépense énergétique et contre l'énergie nucléaire ne comptait pour rien dans cette mise à l'écart (Renn & al. 1985).

Concernant la possibilité de manipulation de la procédure par les organisateurs, intervenants et animateurs, le danger est unanimement reconnu par ces derniers qui mettent en avant la nécessité d'une déontologie mais avancent aussi que toute tentative de manipulation est rapidement relevée et dénoncée par les participants, notamment par les meneurs d'opinion (AAC ; PC ; Wienhöfer & al. 1996, 68 ; Guihéneuf 2008, 120-126). De même, les participants jugent généralement le déroulement de la procédure et la prestation des animateurs de manière très positive. Le pouvoir des animateurs est toutefois indéniable et peut avoir des conséquences importantes, comme a pu le montrer Lang (2008, 92). Cette distorsion semble plus présente lors de grands projets durant lesquels les erreurs méthodologiques sont susceptibles de se multiplier en raison du nombre d'acteurs, de lieux et de langues (Goldschmidt & al. 2008, 27).

Il est en revanche ardu de juger les intentions exactes des commissionnaires de mini-publics. L'étude qualitative menée en France et en Allemagne a montré qu'elles pouvaient aller de la volonté de démocratiser la démocratie à celle de sortir d'une impasse de politique politicienne. On ne peut savoir avec certitude combien d'expériences ont été mises en place pour ces motifs et combien d'autres ont été lancées par des autorités désireuses de manipuler l'opinion, de faire de la communication ou d'instrumentaliser l'outil étant donnée que les recherches empiriques ont rarement creusé dans cette direction. Wakeford & al. (2008) donnent des exemples d'instrumentalisation, Hendriks (2004) semble déceler des motivations semblables à celles du Poitou-Charentes. Nombre d'expériences ont aussi été le fruit d'une volonté d'expérimentation scientifique (Grön-

lund & al. 2010). On peut raisonnablement penser que la mise en place de tels forums est généralement issue d'une combinaison d'intentions sans pouvoir déceler de tendance univoque.

Concernant le pouvoir juridique de la délibération citoyenne, la plupart des expériences sont de type consultatif. Dans quelques cas la décision a force obligatoire (Smith 2009a, 75 ; Warren & Pearse 2008). Dans les expériences dans lesquelles les recommandations n'ont pas de force obligatoire, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas, le risque que celles-ci « disparaissent dans les tiroirs » semble plus important aux niveaux politiques supérieurs et quand le sujet est trop vaste (Guihéneuf 2008 ; Luskin & al. 2008).

4.3 Vers une nouvelle société ?

4.3.1 Des embryons de nouvelles institutions

Les recherches réalisées en Poitou-Charentes et à Aix-la-Chapelle ont laissé voir que naissent dans les forums de nouvelles pratiques et de nouvelles institutions sociales. La mise en perspective comparative apporte de ce point de vue des résultats concordants. Les mini-publics sont des moments durant lesquels représentants élus et tirés au sort apprennent à se connaître (Grönlund & al. 2010, 108). Pour les citoyens, il devient clair que la planification et la mise en place de politiques publiques sont des exercices complexes et il arrive souvent que leur confiance dans la politique augmente (AAC ; PC ; Wienhöfer & al. 1996, 60 ; Barbier & al. 2009, 202). Tous les acteurs acquièrent des compétences techniques et parfois politiques (Dienel & al. 1984, 158 ; Smith 2009a, 100). Pour les parties prenantes, la participation à un mini-public est aussi souvent une étape importante qui a des conséquences sur leur organisation interne (Hendriks 2004, 116-117). Enfin, une niche économique est bien en train de se développer, qui, si elle reste modeste, n'en est pas moins prometteuse et pourrait atteindre une masse critique (Guihéneuf 2008) à même d'attirer des acteurs aux moyens financiers considérables (Wakeford & al. 2008, 6)⁸.

4.3.2 Mini-public = mini-politique ?

Concernant la légitimité, la vingtaine d'études empiriques montre des résultats concordants. Tout d'abord, l'importance pour les participants de prendre une « bonne décision » se retrouve à peu près partout et joue pour les citoyens un rôle central dans la compréhension de leur légitimité (AAC ; PC ; Garbe 1980, 218 ; Warren & Pearse 2008, 81). Ensuite, le besoin d'une prise en compte des résultats par la sphère représentative classique est vu par les participants mais aussi par les organisateurs comme un élément fondamental de la légitimité *ex-post* du modèle (AAC ; PC ; Barbier & al.

⁸ Voir par exemple le cas de la fondation Bertelsmann qui accompagne depuis une dizaine d'années des processus de démocratie participative, dont certains sont des mini-publics.

2009, 193 ; Goldschmidt & al. 2008, 56). Une autre caractéristique très récurrente est l'aversion des participants pour la politique agonistique lorsqu'ils se trouvent dans des mini-publics ou lorsqu'ils parlent d'un éventuel engagement dans la politique après le forum : dans ces cas leur préférence va nettement vers l'activité associative (AAC ; PC ; Andersen & Hansen 2007, 537 ; Dienel & al. 1984, 148). Sans vouloir préjuger ici du caractère désirable de cette attitude, on peut noter qu'elle représente pour les citoyens une source majeure de leur légitimité dans la plupart des cas. De même, la grande majorité des participants juge positivement le mini-public et le tirage en tant que procédures et les considèrent comme légitimes indépendamment du contexte temporel et macro-social : les taux de satisfaction des participants restent étonnamment stables de Sydney à Saint-Brieux, de Wenling à Berlin, que ce soit en 1978 ou bien en 2010 (Dienel & al. 1984 ; Goldschmidt 2008, 49-50). Du côté des mandataires, l'impression est la même : la mise en place de mini-publics est considérée à posteriori comme bénéfique (Fishkin 2010, 11 ; Hrach 2005, 104) parce qu'elle permet de mieux savoir quels sont les besoins et l'opinion de la population. La parole citoyenne marque son entourage. Il arrive même parfois que le mini-public ait un impact entraînant un basculement de l'équilibre politique (AAC ; Kurunganti 2008, 13)⁹. C'est ce qu'on avait pu observer à Aix-la-Chapelle où la solution préférée par les partis politiques et rejetée en bloc par les citoyens avait fini par être abandonnée. La légitimité ainsi acquise est pourtant toujours fragile. Trois critiques émergent du corpus d'études empiriques. Premièrement, le recrutement par tirage facultatif mine, pour une partie des acteurs politiques traditionnels, la légitimité de l'outil (Smith 2009a, 100). Le tirage n'est pas encore assez employé et accepté comme méthode de recrutement pour disposer d'une légitimité intrinsèque. Deuxièmement, la transparence n'est pas acquise a priori et l'impact médiatique très variable des mini-publics pose un problème. Il semble que si les « premiers emplois » bénéficient d'une couverture importante (Joly & al. 2000, 136 ; Smith 2009a, 102-105) les emplois ultérieurs perdent en intérêt pour les médias généralistes et affaiblissent la légitimité procédurale de l'ensemble. Une bonne planification des événements de lancement du projet et de remise du rapport peuvent contre-balancer cette tendance (Goldschmidt & al. 2008, 58). La situation est un peu différente au niveau local où les médias semblent s'intéresser au sujet même lorsque le modèle n'est pas présenté comme une innovation totale (AAC ; PC). Le constat global est plutôt que les mini-publics ont du mal à sortir de la bulle délibérative. En outre, ils sont parfois critiqués par les experts pour leur manque de compétence technique et par les politiques parce qu'il leur manquerait la légitimité issue du suffrage (AAC ; PC ; Guihéneuf 2009, 189 ; Renn & al. 1994, 203). Les attaques viennent aussi des intérêts

⁹ Dans ce cas concernant les OGM dans l'Andhra Pradesh (Inde), les citoyens avaient pris une position de rejet contraire à celle du gouvernement et du programme britannique d'aide au développement. Position largement relayée par la presse, qui eu pour conséquence de remettre en question la politique agricole de l'État et les lignes directrices de l'aide au développement agricole au Royaume-Uni.

organisés qui mettent en avant que le marché est un meilleur moyen de savoir quelles sont les préférences réelles des citoyens plutôt qu'un forum construit de toutes pièces (Hendriks 2004, 150). Les citoyens eux-mêmes se jugent sans concessions et considèrent qu'un mini-public est un cadre trop restrictif pour atteindre une influence suffisante sur la politique représentative (AAC ; PC ; Andersen & Hansen 2007, 547).

5. Conclusions

La plupart des attentes sont réalisées au sein des mini-publics et dans leur entourage immédiat. Lorsque cela n'est pas le cas, lorsque les mini-publics ne répondent pas aux attentes, on a l'impression que la difficulté se situe au niveau de l'interface entre le modèle et son environnement. La théorie passe avec succès le banc d'essai mais peine une fois sortie de l'environnement de laboratoire. Ce résultat ouvre des perspectives de recherches intéressantes concernant :

1. l'ingénierie institutionnelle des mini-publics
2. la création d'une interface solide entre démocratie participative et démocratie représentative classique
3. la recherche des causes de la non diffusion des modèles de démocratie aléatoire
4. la recherche sur les conditions de réalisation de la théorie de démocratie aléatoire

6. Bibliographie

- Aldred, J. & Jacobs, M. (2000) : Citizens and wetlands: evaluating the Ely citizens' jury. *Ecological Economics*, 34(2), p. 217-232.
- Andersen, N. & Hansen, K. (2007) : How Deliberation Makes better Citizens: The Danish Deliberative Poll on the Euro. *European Journal of Political Research*, 46(4), p. 531-556.
- Barbier, R., Bedu, C. & Buclet, N. (2009) : Portée et limites du dispositif "jury citoyen." *Politix*, 86(2), pp.189-207.
- Bobbio, L. et al. (2006) : Five Responses to Carson on Citizen Juries in Italy. *Journal of public deliberation*, 2(1), Article 11.
- Buchstein, H. (2009) ; *Demokratie und Lotterie: Das Los als politisches Entscheidungsinstrument von der Antike bis zur EU*, Frankfurt am Main : Campus Verlag.
- Carson, L. (2006) : Improving Public Deliberative Practice: A Comparative Analysis of Two Italian Citizens' Jury Projects in 2006. *Journal of public deliberation*, 2(1), Article 12.
- Cutler, F. et al. (2008) : Deliberation, Information and Trust: The British Columbia Citizens' Assembly as Agenda Setter. In M. Warren & H. Pearse, éd. *Designing Deliberative Democracy: The British Columbia Citizens' Assembly*. New York: Cambridge University Press, p. 166-191.
- Dahl, R (1970) : *After the Revolution?: Authority in a Good Society*, New Haven : Yale University Press.
- Dienel, P. (1978) ; *Die Planungszelle: der Bürger plant seine Umwelt*, Opladen : Westdeutscher Verlag.
- Dienel, P., Friedrich, T. & Henning, H. (1984) : *Bürger planen einen Freizeitpark: Bericht über den Testlauf der Planungszelle in Solingen*, Frankfurt am Main [u.a.] : Lang.
- Fishkin, J.S. et al. (2010) : Deliberative Democracy in an Unlikely Place: Deliberative Polling in China. *British Journal of Political Science*, 40(02), p. 435-449.
- Garbe, D. (1980) : *Die Planungszelle und ihre Umwelt : Analyse d. Beziehungsgefüges zwischen Verfahren, Teilnehmern und Planern*, Doktorarbeit, Universität Wuppertal :non-publié.
- Goldschmidt, R., Renn, O. & Köppel, S. (2008) : *European Citizens' Consultations Project: Final Evaluation Report*, Stuttgart : Universität Stuttgart.
- Grönlund, K., Setälä, M. & Herne, K. (2010) : Deliberation and civic virtue: lessons from a citizen deliberation experiment. *European Political Science Review*, 2(01), p. 95-117.
- Guihéneuf, P.-Y., Calame, M. & Vanloqueren, T. (2008) : *Chronique d'une conférence de citoyens : l'avenir des espaces ruraux européens en question*, Paris : C.-L. Mayer.
- Hendriks, C. (2004) : *Public Deliberation and Interest Organisations: A Study of Responses to Lay Citizen Engagement in Public Policy*. PhD, Australian National University in Canberra : non-publié.

- Hrach, L. (2005) : *Die Planungszelle. Evaluierung der Planungszelle als Verfahren zur Bürgerbeteiligung*. Diplomarbeit, Fachhochschule Vorarlberg : non-publié.
- Joly, P.-B. et al. (2000) : *L'innovation controversée : le débat public sur les OGM en France*, Grenoble : INRA Grenoble.
- Kuruganti, K., Pimbert, M. & Wakeford, T. (2008) : The people's vision: UK and Indian reflections on Prajateerpu. *Participatory Learning and Action*, 58(1), p. 11-17.
- Luskin, R. et al. (2008) : Considered Opinions on Further EU Enlargement: Evidence from an EU-Wide Deliberative Poll, paper : non-publié.
- Mayer, I., Vries, J. & Geurts, J. (1995) : An Evaluation of the Effects of Participation in a Consensus Conference. In S. Joss & J. Durant, éd. *Public participation in science*. Londres : Science Museum, p. 109-124.
- Modrow-Thiel, B. (1988) : *Enttäuschungsverarbeitung im politischen System : die blockierte Karriere der Bürgerplanung « Freizeitanlage Bärenloch »*, Doktorarbeit, Universität Wuppertal, non-publié.
- Psotta, C. (1981) : *Bürgerschaftliche Planungsbeteiligung als politische Sozialisation*. Diplomarbeit, Universität Wuppertal, non-publié.
- Renn, O. et al. (1985) : *Sozialverträgliche Energiepolitik: ein Gutachten für die Bundesregierung*, Munich : High-Tech-Verl.
- Renn, O. et al. (1997) : *Abfallpolitik im kooperativen Diskurs - Umweltplanung im kooperativen Diskurs. Bürgerbeteiligung bei der Standortsuche für eine Deponie im Kanton Aargau*, Zürich : vdf Hochschulverlag AG.
- Schicktanz, S. & Naumann, J. éd. (2003) : *Bürgerkonferenz: Streitfall Gendiagnostik: ein Modellprojekt der Bürgerbeteiligung am bioethischen Diskurs*, Opladen : Leske + Budrich.
- Smith, G. (2009) : *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Vergne, A. (2010a) : Généalogie et diffusion du modèle Planungszelle – *Citizens Juries*. Une étude diachronique. In M.-H. Bacqué & Y. Sintomer, éd. *La démocratie participative inachevée : genèse, adaptations et diffusion*. Paris : Adels - Yves Michel, p. 83-100.
- Vergne, A. (2010b) : Is the Age of Sortition upon us? A Brief Survey of the Literature of Sortition. In G. Delannoi & O. Dowlen, éd. *Sortition in Theory and Practice*. Sortition in Public Policy. Exeter : Imprint Academic, p. 69-87.
- Wakeford, T. & Singh, J. (2008) : Towards Empowered Participation: Stories and Reflections. *Participatory Learning and Action*, 58(1), p. 6-10.
- Warren, M. & Pearse, H. éd. (2008) : *Designing Deliberative Democracy: The British Columbia Citizens' Assembly*, New York : Cambridge University Press.
- White, S. et al. (2001) : *Independent Review of Container Deposit Legislation in NSW - Vol 3. Consultation and Social Research*, Sidney : Institute for Sustainable Futures University of Technology.

Wienhöfer, E. et al. (1996): *Bürgerforen als Verfahren der Technikfolgenbewertung*, Stuttgart : Akademie für Technikfolgenabschätzung in Baden-Württemberg.